



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire du Fium'Orbu Castellu

ENTRE

La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu

Représenté par Francis GIUDICI,

Ci-après désigné par « le territoire du Fium'Orbu Castellu »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mr le Préfet de Haute-Corse François RAVIER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Fium'Orbu Castellu autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Fium'Orbu Castellu et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu s'implique fortement pour le développement durable depuis quelques années maintenant. Lauréat TEPCV et ZDZG, ces dispositifs ont permis de poser les premiers pas d'un engagement du territoire sur les problématiques environnementales.

En 2015 accompagnée par l'Ademe via l'outil Climat Pratic, la communauté de communes a pu approfondir sa réflexion et envisager la prise en compte des questions environnementales dans les différents champs de sa politique publique : habitat durable, énergie, Ecotourisme, mobilité, etc.

Grâce aux différents appels à projets (régionaux, nationaux – AAP Vélo, PAT, Plan Paysage - et européens – Leader, Feder), au soutien en ingénierie (régie + études), la communauté de communes a investi le champ de ses compétences en prenant en compte systématiquement les questions écologiques :

- Mise en place d'une **collecte de tri de grande proximité** : matériels roulants dédiés au tri, quai de transfert, acquisition de bacs, aménagements des points de collecte, lauréat ZDZG, création de locaux techniques, acquisition de mobiliers de tri des cartons ;
- Actions de **prévention des déchets** : acquisition de sacs réutilisables en coton bio pour les commerçants, atelier de réemploi des déchets bois (TEPCV), projet de ressourcerie (maîtrise d'œuvre en cours). Réalisation d'un PLPDMA en cours ;
- Optimisation de l'**éclairage public** des 13 communes avec 100 % LED (derniers travaux en cours) ;
- Actions relatives à la **mobilité** : acquisition navette, lancement d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (en cours), élaboration d'un schéma de liaisons douces avec des projets d'aménagements vélos structurants sur le territoire (en cours de finalisation) ;
- Création d'un service **Habitat Durable** avec la mise en place d'une OPAH et d'une plateforme de rénovation énergétique (2 ETP) ;

- Définition d'une stratégie globale d'aménagement durable avec le lancement d'un Plan Paysage soutenu par la DREAL (réunion lancement 2 avril 2021) ;
- Animation d'un **Projet Alimentaire Territorial** suite à la réalisation d'un DOCOBAS : ce PAT a pour objectif d'une part la reconquête de l'espace autour des villages par l'activité humaine et d'autre part, la **valorisation agro-écologique de 28 hectares communales non exploitées** (approvisionnement restauration collective, espace test agricole, espace pédagogique) ;
- Territoire pilote pour expérimenter un **projet de défense des zones habitées de montagne contre l'incendie** avec une méthodologie basée sur la concertation entre les différents partenaires concernés, un chargé de mission dédié et l'expérimentation d'outils juridiques ;
- Structuration d'une offre **d'écotourisme** dans le cadre du programme Leader puis soutenue par l'ADEME ;
- **Bien-être territorial** en démocratisant l'accès à la culture avec la construction d'une école des arts (MOE attribué, permis de construire obtenu, financement PEI arrêté) et d'une salle de spectacle (MMOE choisi, financement CDC obtenu) ;
- Convention d'initialisation pour **Petite Ville de Demain** a été signée le 30 juin 2021 dans un objectif de contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire suite à l'étude pré-opérationnelle en cours .

La communauté de commune du Fium'Orbu – Castellu a mis en place cet ensemble de mesures dans le cadre de l'adaptation locale et non, à ce jour, d'un réel programme politique de transition écologique. La convention d'initialisation de relance et de transition écologique a témoigné de notre engagement à définir désormais les grands axes d'une politique publique susceptible de structurer notre territoire dans sa vision d'avenir.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Fium'Orbu Castellu

Notre Communauté de communes désire mettre en place une politique de transition écologique de manière inclusive et transversale. Le but est de préserver et de valoriser nos atouts et spécificités locales, tout en recherchant par l'innovation un progrès en phase avec le développement durable. Dans le cadre de cette transition écologique, il nous semble essentiel de prendre en compte les éléments suivants :

- Toutes les conséquences et modifications générées par l'anthropocène dont le réchauffement climatique ;
- Une nécessité absolue de diminuer nos dépendances en particulier dans le cadre de notre insularité ; et d'en faire un levier de développement économique ;
- Des stratégies de développement ayant une très grande capacité d'adaptation.

Au regard du diagnostic réalisé (cf projet détaillé), le projet du territoire proposé par la communauté de communes s'organise autour de deux ambitions majeures :

- **Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire ;**
- **Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous.**

La méthode

Ce projet de relance et de transition écologique a été conçu pour pouvoir :

- **développer le travail d'animation, sensibilisation, communication auprès des habitants et acteurs du territoire autour des problématiques environnementales**
- **mettre en œuvre rapidement des aménagements durables stratégiques** définies suite aux différentes études menées sur le territoire depuis plusieurs années
- **Enfin, mener une réflexion prospective sur certains enjeux clefs de la transition écologique** sur lesquels la communauté de communes a besoin d'être accompagnée. L'objectif étant de définir des réponses innovantes pour répondre aux besoins du territoire dans un contexte de changement climatique (Atténuation/Adaptation)

Ainsi, ces 3 éléments - **animation & communication, aménagements durables et afin réflexion prospective** – seront les piliers qui vont structurer notre action publique au travers des différents axes stratégiques.

La **mise en cohérence des différents outils de planification** sera un enjeu fort dans la mise en œuvre de ce projet : le CRTE, les Contrats d'Objectifs Territoriaux, l'Opération de revitalisation territorial, « Petite Ville de Demain », le plan paysage, etc.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire

1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive ;
2. Améliorer la résilience énergétique du territoire ;
3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation ;
4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne ;
5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau.

B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous ;
2. Favoriser un développement écotouristique du territoire ;
3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé ;
4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation ;
5. Renforcer l'accompagnement éducatif.

Les orientations stratégiques font l'objet d'un tableau récapitulatif indiquant la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention et par maître d'ouvrage.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces orientations seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le CRTE va permettre de définir un projet de territoire et d'avoir une vision globale des actions portées par les différents acteurs publiques du territoire en lien avec les orientations définies.

Cette vision d'ensemble devra permettre de mettre en cohérence l'ensemble des autres outils programmatiques (plan mobilité, schéma liaisons douces, plan paysage, etc.) et de contractualisation (ORT, OPAHRU, Petite Ville de demain, COT Energie à venir, Programme Leader).

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions en annexe 2. Le tableau récapitulatif recense l'ensemble des projets envisagés sur la période par orientation et par maître d'ouvrage. Certains projets ne sont pas encore aboutis (chiffrage non finalisé, plan de financement non défini, etc.) et feront l'objet de fiche action dans un second temps.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

- Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires engagés.

Le territoire du Fium'Orbu s'inscrit pleinement dans une logique de partenariat et partage d'expérience avec d'autres territoires :

- Dans le cadre du programme Leader, la coopération fait partie intégrante de la stratégie et différentes actions ont été réalisées et sont prévues avec d'autres GAL (Groupe d'Action Locale) corses ;
- Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité VELO, différentes réunions ont eu lieu avec l'Oriente, la Costa Verde et l'Alta Rocca ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE, des réunions entre animateurs du CRTE ont déjà été organisées afin de partager la méthodologie et l'avancement des démarches sur chaque territoire engagé ;
- Dans le cadre de l'animation du Projet Alimentation Territorial et sous l'impulsion de la DRAAF, une journée annuelle permet le partage d'expériences entre les territoires engagés sur des démarches similaires.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes Fium'Orbu Castellu assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage à désigner dans ses services un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La communauté de communes s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE, est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du président de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu ou son représentant. Le comité de pilotage sera aussi composé d'élus du territoire, de l'Ademe (dans le cadre du suivi du COT), de représentants de la CdC et des représentants des habitants.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

7.2. Les comités techniques

Certains axes de travail ont déjà des comités techniques définis se réunissant régulièrement. Ils rassemblent financeurs, acteurs institutionnels, partenaires concernés par la thématique et élus. Ces instances sont effectives, elles permettent le suivi des actions et leur évaluation en continue. Il s'agira d'en assurer la continuité dans le cadre du CRTE.

C'est le cas pour le projet alimentaire territorial, le dispositif pilote de prévention incendie, la prévention des déchets et l'économie circulaire, la stratégie Ecotourisme et la culture.

Sur les autres thématiques, il sera intéressant d'organiser des groupes de travail opérationnels permettant de partager des diagnostics et d'œuvrer à une mise en œuvre concertée des actions définies dans le cadre de ce CRTE. Les modalités précises pourront être définies par le comité de pilotage.

- Un comité technique plus générique coprésidé par les représentants de l'État et du territoire pourra se tenir une fois par an pour suivre l'avancement technique et financier du CRTE et rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans le tableau récapitulatif par orientation stratégique en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est prévue jusqu'à la fin de la mandature en cours de la communauté de communes en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia .

Fait à Bastia, le 31 janvier 2022

Le Préfet de la Haute-Corse,

François RAVIER



Le président de la communauté de Communes
Fium'Orbu Castellu

Francis GIUDICI

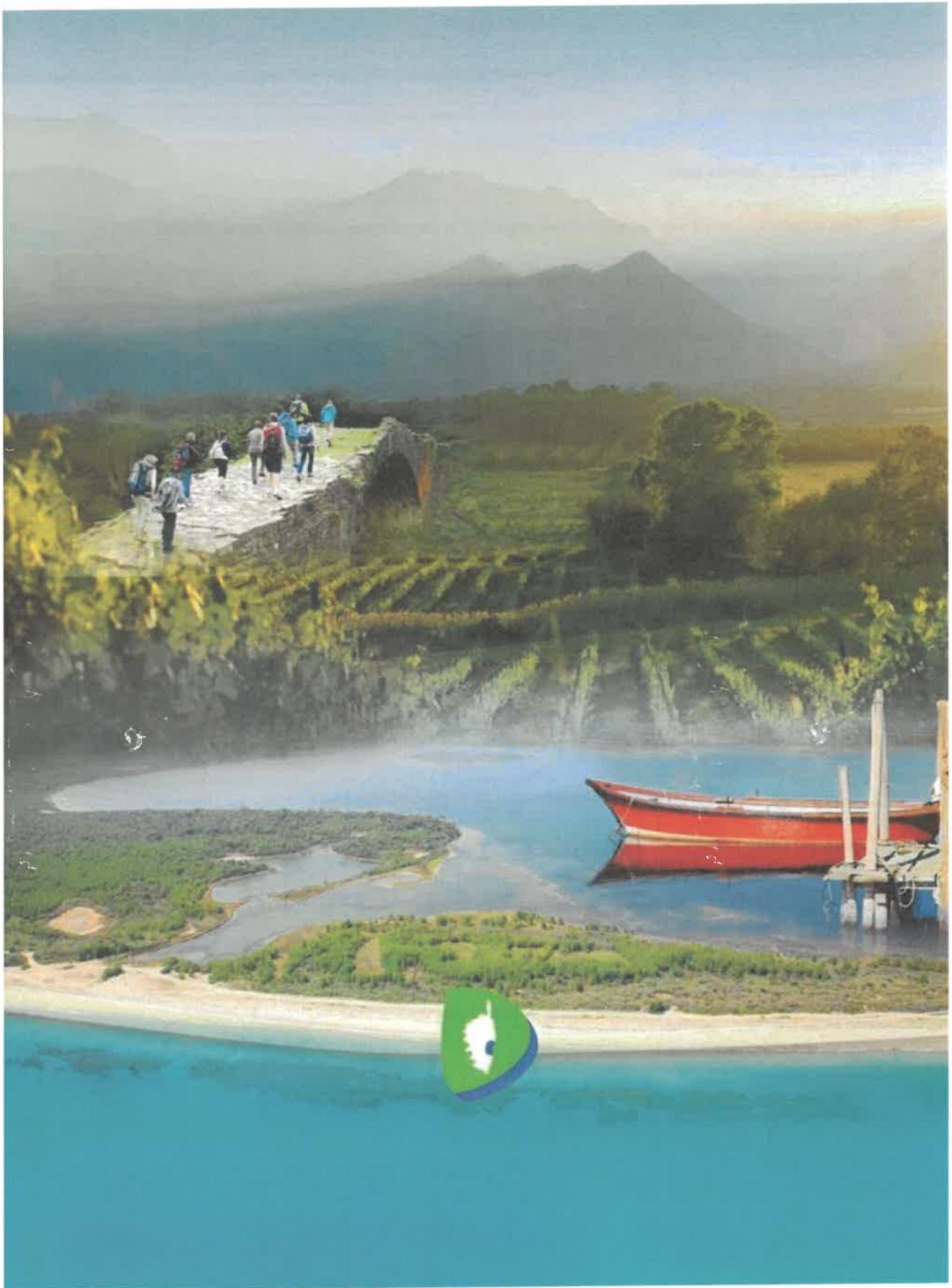


Sommaire des annexes

Annexe 1 – Le projet de territoire détaillé

Annexe 2 - Tableau de synthèse du CRTE des fiches actions par orientation stratégique précisant les maîtres d'ouvrage, la maquette financière et les indicateurs de suivi

Annexe 3 – L'ensemble des fiches actions



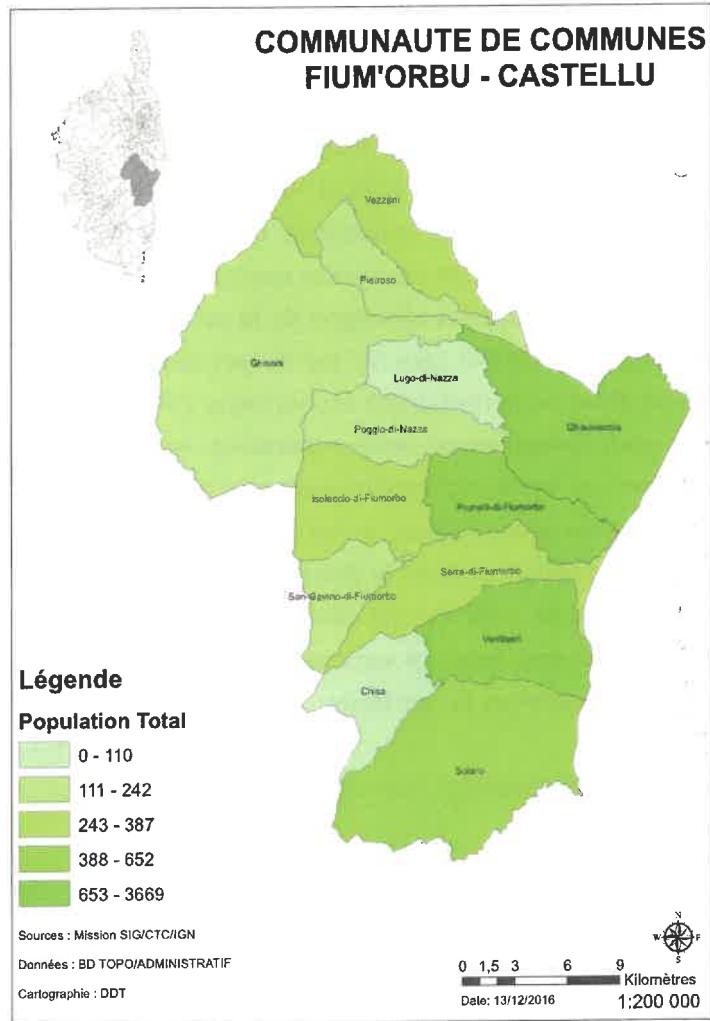
SOMMAIRE

LE FIUM'ORBU CASTELLU	3
A. PÉRIMÈTRE ET CHIFFRES CLEFS	3
B. UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR UNE AGRICULTURE HISTORIQUE ET UN TOURISME CONCENTRÉ SUR LE LITTORAL	4
C. UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR DE PÔLES URBAINS ATTRACTIFS	7
D. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À STRUCTURER	7
E. DES ENJEUX IDENTIFIÉS GRÂCE À UNE ANALYSE AFOM	8
UN PROJET COMMUNAUTAIRE POUR LA RELANCE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10
A. POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE	10
1. FAVORISER UNE MOBILITÉ BAS CARBONE ET INCLUSIVE	10
2. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	11
3. AGIR SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION	12
4. MENER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET INNOVANTE DE PRÉVENTION INCENDIE DES ZONES HABITÉES DE MONTAGNE	14
5. AVOIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE PRÉServation DE LA RESSOURCE EN EAU	16
B. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF PROPOSANT UN CADRE DE VIE QUALITATIF POUR TOUTES ET TOUS	16
1. DÉVELOPPER LES ESPACES NOURRICIERS POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, SAINTE ET ACCESSIBLE À TOUS	16
2. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE DU TERRITOIRE	17
3. VEILLER AU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL PAR LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET L'ACCÈS À LA SANTÉ	19
4. DÉVELOPPER DES ESPACES COOPÉRATIFS POUR FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET L'INNOVATION	21
5. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	21

Le Fium'Orbu Castellu

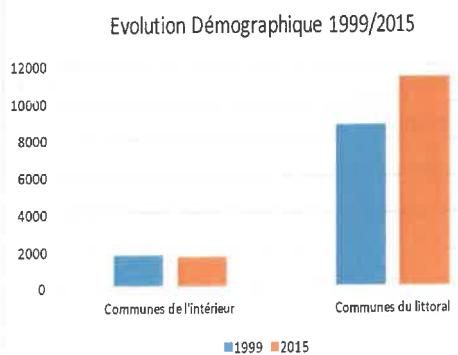
A. Périmètre et chiffres clefs

Le territoire du Fium'Orbu Castellu est composé de 13 communes : Chisà, Ventiseri, Prunelli di Fium'Orbu, Ghisonaccia, San Gavino du Fium'Orbu, Isulacciu di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ghisoni, Poggio di Nazza, Lugo di Nazza, Vezzani, Pietroso, Solaro. est hétérogène selon les communes.



Chiffres clefs

- Nombre d'habitant : 12959
- Surface : 636 km²
- Evolution démographique dynamique de 23% (INSEE 1999/2015, de 10560 hab à 13029 hab)



Carte 2 : Périmètre et population du Fium'Orbu Castellu

Le littoral où est concentrée l'économie, connaît une évolution démographique dynamique avec plus de 30 % d'augmentation de la population de 1999 à 2015. À l'intérieur, la décroissance démographique est hétérogène selon les communes.

B . Une économie marquée par une agriculture historique et un tourisme concentré sur le littoral

Deux activités dominent le territoire. L'agriculture, la plus ancienne, développée après la guerre est sans doute la plus dynamique de Corse. Elle crée peu d'emplois faute de transformation des produits. Le tourisme, assez récent, est porté par des structures modernes mais les emplois y sont précaires du fait de la saisonnalité. Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est aussi une activité dynamique mais fortement soumise à la commande publique et aux aléas du tourisme

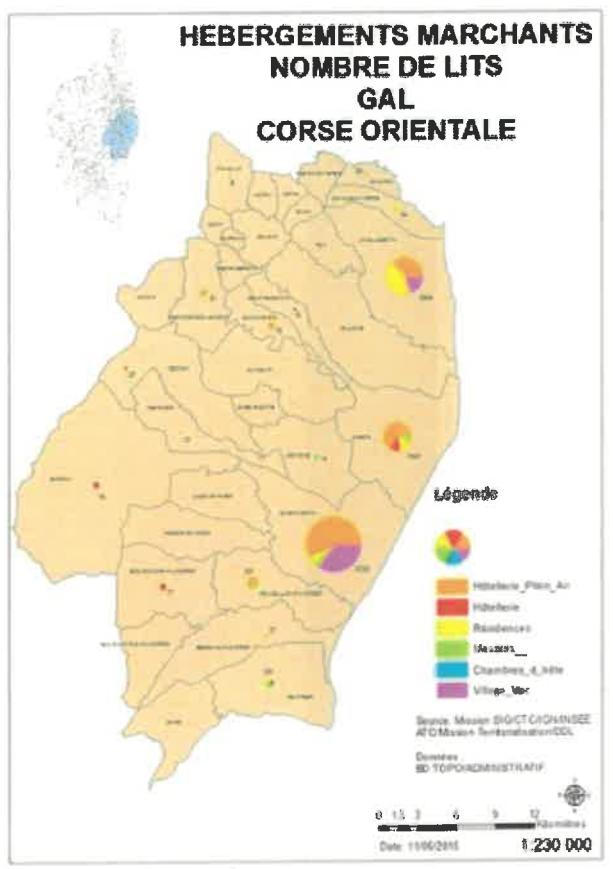
Grenier de la Corse depuis l'antiquité, agriculture moderne mais fragile

Véritable grenier de la Corse, le territoire présente une économie agricole qui constitue un atout majeur sur le territoire avec une richesse de productions toute particulière : vins, agrumes, fromages, amandes, huiles d'olive, châtaignes, alcools, bois, avocats, légumes, fruits, charcuterie, noisettes, production bovine, porcine, ovine, plantes aromatiques, etc. Malgré une histoire spécifique sur ce territoire (dette MSA, dette Crédit Agricole, etc.) nous constatons une réelle évolution ces dernières années : l'agriculture en Corse Orientale apporte de nombreux exemples de réussite tant au niveau qualitatif qu'en terme de rentabilité économique et témoigne de la volonté d'entrepreneurs de pérenniser des exploitations et de renforcer l'activité agricole sur ce territoire. Toutefois, comme pour les autres territoires corses, les questions de la rentabilité économique ainsi que du renouvellement des exploitants, restent cruciales pour l'avenir de ce secteur d'activité. Avec presque 70% des exploitants agricoles qui ont plus de 65 ans, ce secteur d'activité reste très fragile et presque en voie d'extinction en zone de montagne. Pour certaines filières, la faible plus-value agricole doit être renforcée par un développement de la transformation et de la diversification. Un positionnement sur un segment de marché hautement qualitatif ainsi qu'une diversification de l'activité peuvent être des moyens de sécurisation des exploitations. Ainsi, ce secteur constitue un réel atout économique et reste au cœur des préoccupations des acteurs du territoire.

Focus sur le tourisme : concentré sur le littoral, peu d'interactions avec l'intérieur, hébergement majoritairement en résidences touristiques

Structurés en pôle touristique depuis 2003, les 2 offices de tourisme travaillent en étroite collaboration pour changer l'image du territoire : la réussite de l'évènement « Rendez-vous en Corse Orientale » en témoigne.

Les données ci-dessous ont été transmises par le pôle touristique, ainsi elles font référence au territoire composé des 2 communautés des communes. Toutefois, les problématiques sont très similaires, donc les enjeux pour le développement touristique de la Corse Orientale restent les mêmes pour le territoire de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu.



Carte 3 : Répartition des hébergements marchands par commune

Répartition nombre de lits littoral/intérieur

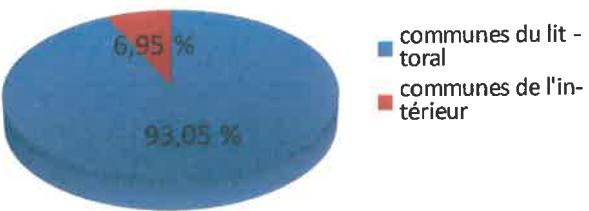


Figure 1 : Répartition des lits entre les communes du littoral et celles de l'intérieur

pourcentage nombre de lits / type d'hébergement

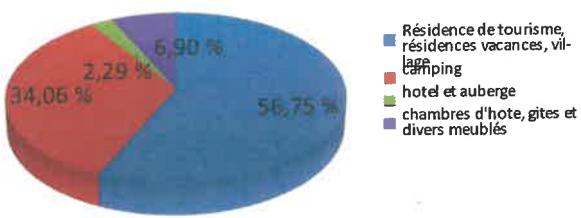
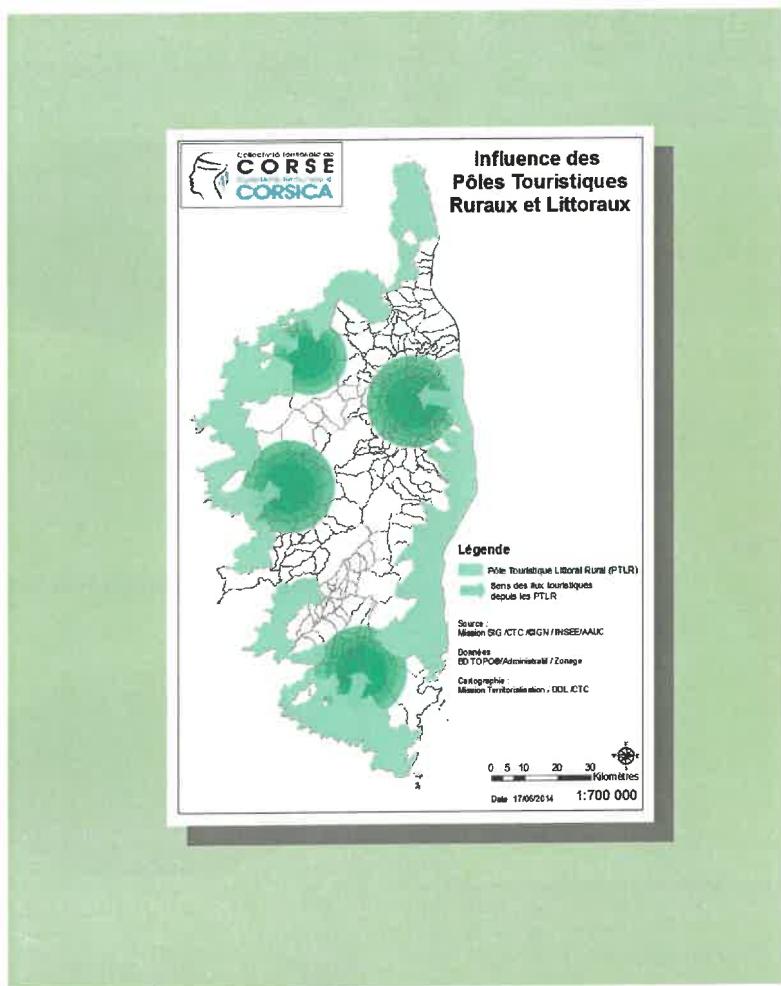


Figure 2 : Pourcentage du nombre de lits/type d'hébergement

Avec 93 % des lits concentrés sur le littoral, l'activité touristique en Corse Orientale se situe majoritairement sur le bord de mer. L'offre d'hébergement, pour un territoire représentant 8,5 % de l'activité touristique de Corse¹, reste conséquente : 15 800 lits sont mobilisés tous les ans dont 93 % en résidences, villages vacances et camping. L'hébergement à plus petite échelle, comme les auberges, chambres d'hôtes, gîtes et meublés, a été très peu développé.

Le Fium'Orbu Castellu connaît pourtant un déficit d'image. Souvent dévalorisé par les corse eux-mêmes, et du fait d'un hébergement concentré en bord de mer et proposant des activités en son sein, le territoire, dans sa diversité, est méconnu et ses atouts peu valorisés. L'analyse des flux touristiques en témoigne : ce territoire reste un des seuls en Corse où l'activité touristique du littoral n'a pas de retombées économiques sur l'intérieur.

¹Source ATC – séminaire technique Tourisme et territoire – juin 2015



Carte 4 : Sens des flux touristiques

Pourtant, le territoire du Fium'Orbu Castellu constitue un ensemble diversifié et harmonieux du point de vue géographique avec :

1. **De nombreux atouts en ressources en eau** avec ses kilomètres de linéaire côtier, ses fleuves, rivières, aquifères, retenues, pozzines et étangs. Les zones humides constituent une ressource en faune et flore remarquable et le territoire se caractérise par la présence de sources thermales. La présence d'une station de ski constitue un atout certain pour le territoire. Toutefois, l'augmentation du massif forestier outre le risque incendie qui augmente exponentiellement assèche sources, fontaines et est responsable d'une chute vertigineuse de l'étayage de nos fleuves.
2. **Un riche potentiel environnemental** avec de nombreuses zones protégées (conservatoire du littoral, Natura 2000), une diversité de biotopes, notamment avec la forte présence de zones humides, et de sites naturels remarquables. Ce riche patrimoine environnemental est peu valorisé et surtout méconnu par la population locale. Il peut être aussi mis en tension par l'érosion du littoral due au changement climatique, la pollution avec certaines décharges

sauvages et épaves, la prolifération d'espèces invasives et maladie, la sur fréquentation de certains lieux (rivière, etc.).

3. **Un patrimoine bâti de caractère :** De nombreuses églises baroques, des villages traditionnels préservés, un riche bâti ancien (fontaine, moulin et.) sont autant d'atouts que les communes ont en charge de rénover.

Ainsi le secteur touristique doit continuer son travail de structuration et surtout proposer un autre modèle de développement favorisant des interactions intérieur/littoral et une valorisation des atouts du territoire.

C.Une dynamique territoriale autour de pôles urbains attractifs

Dynamique sur de nombreux aspects, les financements publics ont contribué à rendre attractifs les principaux pôles urbains du territoire. L'accueil de nouveaux arrivants a été encouragé grâce à :

- Des **infrastructures éducatives** bien **fournies** mais qui restent à réhabiliter : lycée, collège, écoles, crèches, garderies ;
- Un **équipement sportif** diversifié : courts de tennis, murs d'escalade, terrains de Sports et gymnase multisports, piscine, sentiers pédestres et équestres ;
- Un **tissu associatif** dense tant au niveau sportif que culturel ;
- Un **accès aux services** : mise en place d'un SMUR (service médical d'urgence), maison médicale de garde, création de la maison des services publics, représentation des chambres consulaires, un Spaziu sur Prunelli di Fium'Orbu ;
- Un **maillage urbain renforcé** avec les projets à venir de création d'une voie de contournement du centre-ville de Ghisonaccia et d'une autre facilitant l'accès à la future zone d'activités ;
- Maillage et aménagement urbain important des bourgs centres de Migliacciaru à Prunelli di Fium'Orbu, de Ghisonaccia ;
- Important accroissement de **l'offre de logements**. Prix du foncier abordable bien que l'accès à la propriété reste encore difficile pour une partie de la population compte-tenu de la faiblesse du revenu moyen sur le territoire ;
- Impliqué sur les questions de santé, le territoire milite pour la création d'un hôpital Public Local (intégration du portage **Contrat Local de Santé** dans les intérêts communautaires par délibération du 30 mars 2021) ;
- Le territoire via la commune de Ghisonaccia est engagé dans une Opération de Revitalisation Territorial qui s'articule autour de 5 axes :
 - Axe 1 : Amélioration de l'habitat et le bâti ancien ;
 - Axe 2 : Développement économique et commercial équilibré ;
 - Axe 3 : Accès aux équipements et aux services publics ;
 - Axe 4 : Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
 - Axe 5 : Accessibilité – Mobilité et connexion.

Certaines communes du territoire ont délibéré pour intégrer cette démarche et proposer des projets en cohérence avec ces axes prioritaires.

D. Une politique de développement durable à structurer

La communauté de communes s'implique fortement pour le **développement durable** depuis quelques années maintenant. Lauréat TEPCV et ZDZG, ces dispositifs ont permis de poser les premiers pas d'un engagement du territoire sur les problématiques environnementales.

En 2015 accompagnée par l'Ademe via l'outil Climat Pratic, la communauté de communes a pu approfondir sa réflexion et envisager la **prise en compte des questions environnementales dans les différents champs de sa politique publique** : habitat durable, énergie, Ecotourisme, mobilité, etc. Grâce aux différents appels à projet (régionaux, nationaux – AAP Vélo, PAT, Plan Paysage - et européens – Leader, Feder-), au soutien en ingénierie (régie + Etudes), la communauté de communes a investi le champ de ses compétences en prenant en compte systématiquement les questions écologiques :

- Mise en place d'une **collecte de tri de grande proximité** : matériels roulants dédiés au tri, quai de transfert, acquisition de bacs, aménagements des points de collecte, lauréat ZDZG, création de locaux techniques, acquisition de mobiliers de tri des cartons ;
- Actions de **prévention des déchets** : acquisition de sacs réutilisables en coton bio pour les commerçants, atelier de réemploi des déchets bois (TEPCV), projet de ressourcerie (maîtrise d'œuvre en cours). Réalisation d'un PLPDMA en cours ;
- Optimisation de l'**éclairage public** des 13 communes avec 100% LED (derniers travaux en cours) ;
- Actions relatives à la **mobilité** : acquisition navette, lancement d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (en cours), élaboration d'un schéma de liaisons douces avec des projets d'aménagements vélos structurants sur le territoire (en cours de finalisation) ;
- Création d'un **service Habitat Durable** avec la mise en place d'une OPAH et d'une plateforme de rénovation énergétique (2 ETP) ;
- Définition d'une stratégie globale **d'aménagement durable** avec le lancement d'un Plan Paysage soutenu par la DREAL (réunion lancement 2 avril 2021) ;
- Animation d'un **Projet Alimentaire Territorial** suite à la réalisation d'un DOCOBAS : ce PAT a pour objectif d'une part **la reconquête de l'espace autour des villages par l'activité humaine** et d'autre part, **la valorisation agro-écologique de 28 hectares communales non exploitées** (approvisionnement restauration collective, espace test agricole, espace pédagogique) ;
- Territoire pilote pour expérimenter un **projet de défense des zones habitées de montagne contre l'incendie** avec une méthodologie basée sur la concertation entre les

- différents partenaires concernés, un chargé de mission dédié et l'expérimentation d'outils juridiques ;
- Structuration d'une offre **d'écotourisme** dans le cadre du programme Leader puis soutenue par l'Ademe ;
 - **Bien-être territorial** en démocratisant l'accès à la culture avec la construction d'une école des arts (MOE attribué, permis de construire obtenu, financement PEI arrêté) et d'une salle de spectacle (MMOE choisi, financement CDC obtenu).

Dans la volonté de jouer pleinement son rôle d'appui aux communes membres, la collectivité a aussi mis en place un **schéma de mutualisation** avec différents services proposés :

- Instruction des actes d'Urbanisme : suite à la loi ALUR un service d'application du droit des sols est créé.
- Mobilité: Navette de transport de personnes.
- Constitution d'un Parc de matériel événementiel mis à disposition des communes.
- Mutualisation d'un pool de matériel de voirie.
- Soutien administratif et juridique aux communes.
- Service SPANC.

Le diagnostic territorial sur l'angle de la transition écologique et de la relance économique sera complété par les études en cours (plan paysage, étude pré-opérationnelle habitat durable) et prévues dans le CRTE (étude ENR, plan mobilité simplifié, diagnostic sur les ressources en eau) vont permettre de faire un état des lieux, d'identifier les enjeux pour le territoire et de repérer les leviers de développement adaptés au territoire.

E. Des enjeux identifiés grâce à une analyse AFOM

Afin d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques et de la dynamique du territoire, nous avons réalisé une synthèse AFOM en nous appuyant sur les différents diagnostics territoriaux réalisés sur le territoire depuis plusieurs années et les échanges entre acteurs.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un ensemble diversifié et harmonieux du point de vue géographique.</p> <p>Un patrimoine riche : villages pittoresques, héritage historique prestigieux, nombreux sites naturels, abondance en eau.</p> <p>Economie : l'activité agricole la plus dynamique de Corse. Un Tourisme de qualité grâce à des structures modernes. Le secteur des services bien développé. Dynamisme du Bâtiment et des Travaux Publics. + de 400 entreprises installées sur le territoire.</p> <p>Un territoire qui rend service, tant au niveau éducatif qu'au niveau médical. Un riche tissu associatif.</p> <p>Un territoire paisible accueillant des populations de divers horizons et origines.</p> <p>NOMBREUSES réalisations liées au développement durable : usine de biogaz, parcs photovoltaïques, énergie hydraulique permettant au territoire d'être autonome du point de vue énergétique</p>	<p>Nombreux atouts patrimoniaux, historiques et naturels insuffisamment développés.</p> <p>Désertification de l'intérieur faute de solutions économiques.</p> <p>Faiblesse des revenus et exposition à la précarité.</p> <p>Emplois créés peu qualifiés du fait de la saisonnalité touristique et du manque de transformation des produits agricoles.</p> <p>Taux de chômage important avec forte saisonnalité touchant notamment la jeunesse</p> <p>Indice de vieillissement important dans l'intérieur.</p> <p>L'accès à la propriété reste encore difficile pour une grande partie de la population compte-tenu de la faiblesse du revenu moyen sur le territoire.</p> <p>Eloignement du bassin sanitaire. Intérieur dépourvu de services</p> <p>Une mobilité peu favorisée : peu de transport en commun, pas de lien avec l'université de Corte, etc.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Poursuivre et renforcer la croissance économique comme en témoignent la reprise démographique et la tendance à la baisse du taux de chômage.</p> <p>Utiliser davantage l'accessibilité du territoire et sa position centrale en favorisant une mobilité inclusive</p> <p>S'appuyer sur la forte proportion de zones protégées (EBC, Natura 2000, ZPPU, ZNIEFF, ZICO, conservatoire du littoral, etc.) pour valoriser les espaces naturels</p> <p>Utiliser le développement réel de la plaine grâce au tourisme et à l'agriculture pour dynamiser l'intérieur</p> <p>Développer des alternatives économiques aux secteurs économiques traditionnels : filière bois, utilisations des ressources locales, économie sociale et solidaire</p> <p>Favoriser la souveraineté alimentaire du territoire par la mise en production des surfaces agricoles à l'abandon</p>	<p>Une agriculture fragile et en voie de disparition en zone de montagne.</p> <p>Une ressource en eau qui s'amenuise</p> <p>Dépendance du transport pour l'exportation des culturels hivernales</p> <p>Une structuration du territoire et de l'offre touristique, encore insuffisante.</p> <p>Exposition à la précarité, situation de souffrance sociale et économique, difficultés d'insertion pour une partie de la population immigrée.</p> <p>Exode rural des villages de l'intérieur qui entraîne une dégradation du lien social et une situation d'isolement pour une partie de la population</p> <p>Méconnaissance du territoire par la population locale et touristique.</p>

Un projet communautaire

pour la relance et la transition écologique

Notre ambition

Notre Communauté de communes désire mettre en place une **politique de transition écologique de manière inclusive et transversale**. Le but est de préserver et de valoriser nos atouts et spécificités locales, tout en recherchant par l'innovation un progrès en phase avec le développement durable. Dans le cadre de cette transition écologique, il nous semble essentiel de prendre en compte les éléments suivants :

- Toutes les conséquences et modifications générées par l'anthropocène dont le **réchauffement climatique** ;
- Une nécessité absolue de **diminuer nos dépendances** en particulier dans le cadre de notre insularité ; et d'en faire un levier de développement économique ;
- Des stratégies de développement ayant **une très grande capacité d'adaptation**.

Au regard du diagnostic réalisé (cf projet détaillé), le projet du territoire proposé par la communauté de communes s'organise autour de deux ambitions majeures :

- **Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire**
- **Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous**

La méthode

Ce projet de relance et de transition écologique a été conçu pour pouvoir :

- d'une part, **développer le travail d'animation, sensibilisation, communication** auprès des habitants et acteurs du territoire autour des problématiques environnementales
- D'autre part, **mettre en œuvre rapidement des aménagements durables stratégiques** définies suite aux différentes études menées sur le territoire depuis plusieurs années
- Enfin, **mener une réflexion prospective sur certains enjeux clefs de la transition écologique** sur lesquels la communauté de communes a besoin d'être accompagnée. L'objectif étant de définir des réponses innovantes pour répondre aux besoins du territoire dans un contexte de changement climatique (Atténuation/Adaptation)

Ainsi, ces 3 éléments - **animation & communication, aménagements durables et afin réflexion prospective** – seront les piliers qui vont structurer notre action publique au travers des différents axes stratégiques.

La **mise en cohérence des différents outils de planification** sera un enjeu fort dans la mise en œuvre de ce projet : le CRTE, les Contrats d'Objectifs Territoriaux, l'Opération de revitalisation territoriale, « Petite ville de demain », le plan paysage, etc.

A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire

« Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face » - BEAUREZ Nicolas, Directeur de projet « résilience des territoires » au Cerema.

1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive

Actions (projets & études) réalisées ou en cours de finalisation

- Schéma des liaisons douces (AUE)
- AAP vélo & territoire : création d'un service de longue durée de VAE pour les habitants
- Conception de sentiers thématiques

1. Animation, sensibilisation et communication

- Animer une politique cyclable notamment en lien avec les établissements scolaires et les associations. La première étape pourrait avoir lieu avec la création d'un évènement autour du lancement du service de location longue durée de VAE ;
- Développer l'application I Scarpi dans le cadre d'un projet de coopération avec le GAL Sud Corse afin de promouvoir les itinéraires de balades et randonnées grâce à des outils numériques mutualisés ;
- Valoriser des bonnes pratiques pour un randonneur écoresponsable à destination des visiteurs et habitants ;
- Accompagnement du service de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique à destination des habitants (6 mois/1 an) dont le lancement est prévu avant l'été.

2. Aménagements durables

- Installer un maillage de stationnement vélo sur l'ensemble du territoire aux emplacements stratégiques (cartographie en cours de validation par les communes) (122 k€)
- Aménagements cyclables : suite à l'élaboration des schémas des liaisons douces (finalisation juin 2021), le territoire a acté une stratégie ambitieuse d'aménagements cyclables permettant de répondre aux besoins des habitants et visiteurs dans une visée utilitaire, de loisirs et touristique
 - Spassi verde : 67 km d'itinéraires avec 15 ponts (8 M d'€ pour la CCFC).
 - Spassi stagni : 42 km d'itinéraire / dont une partie en commun avec Spassi verde (1,7 M€ pour la CCFC)
 - Valorisation d'un réseau de boucles cyclotouristiques pour la découverte de l'intérieur (6 700€)

- **Création du réseau de sentiers patrimoniaux** à forte valeur ajoutée (scénario pédagogique, etc.). 2,5M€ avec une première étape d'ouverture de certains tronçons afin de

3. Réflexion prospective

- **Prise de compétence mobilité** : étude complémentaire pour avoir des préconisations en termes de :
 - Optimisation des services de transport existants (transport scolaire, navette, transport en commun, etc.) ;
 - Création de nouveaux services (TAD, etc) avec pré-chiffrage ;
 - Expertise sur les différentes options juridiques concernant les modalités de mise en œuvre : dsp, régie de quartier, etc.

2. Améliorer la résilience énergétique du territoire

Actions (projets & études) réalisées ou en cours de finalisation

- En 2015 la communauté de communes a bénéficié d'un accompagnement de l'Ademe sur l'**outil Climat Pratic** qui permet d'avoir un premier diagnostic de démarrage et une photographie de la situation 0.
- Notre OPAH RR entame sa 5ème et dernière année avec la structuration interne d'un service habitat durable (2 ETP) dédié à l'**accompagnement des habitants dans le cadre d'une rénovation énergétique du logement privé** : objectifs initiaux largement atteints avec divers dispositifs d'aide complémentaire mobilisés.
- **100 appareils de chauffage à bois et/ou granules** ont été installés par des particuliers sur le territoire durant la période 2017-2019 avec une aide de 500 € de la communauté de communes (complémentaire aux aides existantes en vigueur) soutenue dans le cadre de la démarche TEPCV.

1. Animation, sensibilisation et communication

- Pour la **rénovation énergétique des bâtiments professionnels et du patrimoine public** : recrutement d'un conseiller énergie partagé dédié à l'accompagnement des professionnels et des communes.
- **Montée en compétence des professionnels** sur l'énergie renouvelable, la construction impliquant des **matériaux biosourcés** et bien évidemment la **certification RGE** : organisation de modules de formation (construction en pierres sèches, isolation écologique, utilisation de la chaux, du bois, etc.) dans le cadre d'un projet de coopération avec le PETR Pays de Balagne et les autres Groupes d'Action Locale de Corse.

2. Aménagements durables

- Intégrer systématiquement dans le cahier des charges pour la construction des bâtiments publiques des clauses énergétiques (construction passive ou bâtiments à énergie positive) - exemple avec la future construction de la Ressourcerie.

3. Réflexion prospective

- Définir la prochaine **OPAH-RU** en lien direct avec l'ORT et « **Petite Ville de Demain** » (2 ETP pour répondre aux besoins des habitants). Étude pré-opérationnelle en cours de consultation
- Évaluer le potentiel en **énergies renouvelables** en mobilisant le solaire sur les toits existants (des bâtiments publics et autres industries agro-alimentaires), microturbine sur eau potable, agri voltaïque, etc. Il sera important au travers cette étude d'éclairer les élus sur des technologies plus ambitieuses (stockage hydrogène, éolienne en mer et potentiel de la chaleur issue de l'eau thermale).
- Évaluer l'opportunité de lancer des projets **d'énergie citoyenne** permettant l'investissement des habitants (inclus dans le cahier des charges) en partenariat avec l'Ademe et l'AUE (une personne dédiée vient d'être recrutée).
- Une réflexion est à mener sur le logement social dans le cadre d'un développement durable visant à rapprocher les lieux d'habitation des emplois et des services (éducation, santé, commerce, etc.). PLU et SCOT ainsi modifiés permettraient de diminuer les déplacements, les distances parcourues et donc les émissions des gaz à effet de serre et les accidents (envisager dérogation du PADDUC).

3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation

Actions (projets & études) réalisées ou en cours

- La communauté de commune Fium'Orbu Castellu fut lauréate en 2016 du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour une durée de 3 ans.
- En 2016, une campagne de sensibilisation a été réalisée pour réduire les déchets de cuisine via une distribution de 2 poules par foyer (650 foyers).
- En 2017, une distribution de sac en coton (13 000 sacs) à destination des commerçants a été réalisée.
- Une étude sur la Redevance Spéciale (R.S) et la Tarification Incitative (T.I) a été rendue en février 2021.
- Le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagés et assimilés) est en cours d'écriture depuis cette année, une publication est prévue pour septembre 2021.
- Une étude sur les biodéchets est en cours, le rendu final est prévu pour le 10 juin 2021.
- Une chargée de mission Prévention et Réduction des déchets a été recrutée en mars 2021 financée par l'Ademe.

1. Animation, sensibilisation et communication

Une carte publique dédiée à toutes les informations relatives à la prévention des déchets et à l'économie circulaire est prévu en complément de **supports de sensibilisation** complets dont les **réseaux sociaux** qui serviront de vecteur de diffusion.

Dans le cadre de la **réduction des biodéchets**, il est prévu :

- L'édition d'un guide sur le compostage partagé, version papier et numérique, à destination des participants ;
- La création d'un autocollant mémo biodéchets pour le couvercle du bioseau ;
- L'installation d'affiche sur le site des composteurs partagés pour expliquer les raisons du projet et le fonctionnement ;
- Une formation compostage à destination des utilisateurs des composteurs partagés avant de démarrer ;
- Une formation compostage pour les référents des sites et les agents qui seront fléchés sur le projet ;
- Le volet sur la promotion du jardinage au naturel est encore à développer.

Dans le cadre de la **réduction des déchets**, il est prévu :

- Crédit d'un logo « Objectif Zéro déchet » ;
- Promotion de l'eau du robinet et des gourdes réutilisables ;
- Distribution de STOP PUB ;
- Crédit d'atelier DIY (produits ménagers, cosmétiques, couture, etc.) ;
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Crédit d'une charte ZDG pour les événements publics et acquisition de matériel pour une mise à disposition (îlots de tri, écocup, toilettes sèches, carnet d'adresse pour la location, etc.).

Dans le cadre de la **sensibilisation aux écogestes** au sens large, il est prévu :

- Crédit d'une charte d'« Eco-exemplarité » à destination des institutions ayant pour objectifs d'inciter à suivre l'exemple en rendant les actions visibles par les citoyens ;
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation autour des mégots de cigarette avec la distribution de cendriers de poche en métal et d'animation lors des manifestations publiques ;
- Promotion des achats responsables (en VRAC, sac réutilisable, etc.).

2. Aménagements durables

- Une **optimisation de la collecte** entraînera la mise en place d'aménages sur le territoire.
 - Aménagement et réduction des points d'apport en entrée et sortie des villages .
 - Installation des composteurs partagés collectifs (20) pour les villages de montagne.
 - Mise en place de la collecte au porte à porte sur les centres bourgs de plaine partout où cela est possible.
 - Aménagement des points d'apport lorsque la collecte en PAP n'est pas possible.
- L'**ouverture d'une plate-forme de compostage micro-industrielle** conjointe avec une végéterie (plate-forme de compostage des déchets verts).
- L'**ouverture de l'atelier Économie Circulaire**, animé par une entreprise d'insertion suite aux préconisations de Corse Active.
- La **construction d'une ressourcerie** dont les plans sont en cours de validation pour un dépôt de permis très prochainement.
- **Acquisition d'un broyeur à végétaux puissant** pour :
 - une gestion en régie des déchets verts de la déchetterie.
 - une mise à disposition des professionnels du tourisme.
- La **création d'une nouvelle déchetterie** proche de l'axe principale.

3. Réflexion prospective

Dans le cadre de la **gestion des biodéchets**, bien définir les modalités et les coûts afférents pour :

- La collecte dédiée pour les professionnels en porte à porte pour les biodéchets ;
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets en plaine.

Dans le cadre du **réemploi et la réparation** :

- Une étude sur le flux du déchet bois, notamment des palettes, est en cours de réalisation en partenariat avec l'ADEME et la CAPI (Corse Active Pour Initiative) afin d'orienter les activités autour de l'atelier Économie Circulaire et la future ressourcerie.

Dans le cadre de la **réduction des déchets** :

- Une RS sera mise en place courant 2022 à destination des professionnels pour les flux de verre, papier, carton, emballage (et les biodéchets dans un second temps) ;
- Collaboration et accompagnement des professionnels sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne

Actions (projets & études) réalisées ou en cours

- La Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu a érigé la problématique de la défense contre les incendies en thème prioritaire, lors de son Conseil Communautaire du 22 septembre 2018. Plus particulièrement, la défense des zones habitées, suites aux violents incendies qu'a connu la Corse et le territoire communautaire en 2017. (Délibération N°4518 du 22 septembre 2018).
- En effet, ces incendies dévastateurs qui ont menacé les habitations ont mis en évidence un phénomène qui ne fera que se reproduire étant donné que les forêts progressent et bordent maintenant les zones habitées, en raison du délaissé depuis des décennies des activités agricoles, sylvicoles et forestières en zone de montagne.
- Le DFCI autour des villages de Montagne fait donc l'objet d'une **expérimentation autorisée et financée par l'Etat, en collaboration interservices de la Collectivité de Corse (CDC) et ses Offices, la Chambre d'Agriculture, le GIRTEC, l'Université de Corse, portée par un plan d'action sur 3 ans, comportant le recrutement d'un chargé de mission sur la même durée, afin d'assurer le pilotage de la mission.**

1. Animation, sensibilisation et communication

- Suite aux différentes réunions de travail menées depuis 3 ans en partenariat avec les différentes Directions (DDTM-DRAAF), les services du GIRTEC et la CDC, l'OEC sur le territoire Fium'orbu Castellu, un animateur va être recruté sur une période de 3 ans afin de piloter et mener à bien la mission, dont l'animation est au cœur de la stratégie.
- Un Comité de pilotage a été créé, et composé du Préfet de Haute-Corse, du Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, du Président du Girtec, du Président de la Communauté de Communes, du GTD, d'un représentant de l'Université de Corse, y sont également représentés la DRRAF, la DDTM, les Forestiers Sapeurs, le SIS 2B, le CRPF et la Chambre d'agriculture.
- Trois groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur les différents axes du projet, à savoir : Identification des zones d'implantation, définition réglementaire et identification des financements et mesures de pérennisation.

2. Aménagements durables

- **La création des interfaces là où elles sont nécessaires, ainsi que l'animation en soutien aux communes pour l'application des obligations légales de débroussaillement prévues au**

plan d'action vont créer des espaces qu'il conviendra de pérenniser avec l'imbrication du Plan Alimentaire Territorial porté par la CCFC ;

- Installation ou conventions avec agriculteurs (ovins, caprins, bovins, ...) en collaboration avec chambre agriculture et ODARC, maraîchage (jardins partagés, ...) là où cela est possible ;
- Exploitation de la filière bois en collaboration avec le CRPF et les acteurs de la filière, développement de l'utilisation des matériaux bio sourcés et locaux, favorisation des circuits courts.

3. Réflexion prospective

- Avancer sur la question foncière avec appui du **GIRTEC**, acquisition de parcelles au profit des communes là où les propriétaires ne peuvent être identifiés (procédures d'acquisition en maîtrise publique lorsque possible).
- Aider à la résolution des questions **d'indivision en collaboration avec le corps notarial** pour favoriser l'identification des propriétaires et donc l'entretien et la réappropriation des terrains à l'abandon dans une optique de développement durable.

5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau

Pour l'instant, une stratégie communautaire sur ce sujet n'est pas définie. Une convention avec la CDC vient d'être signée pour une évaluation précise des priorités suite à l'intégration de la compétence GEMAPI.

Un assainissement qualitatif pour toutes les communes, l'anticipation de l'évolution du trait de côté, l'adaptation au changement climatique par des pratiques vertueuses sont autant d'enjeux qui nous paraissent essentiels mais pour lesquels aujourd'hui il nous faut établir un diagnostic précis afin que les élus communautaires puissent définir les priorités pour le territoire.

Améliorer l'accès à l'eau potable en qualité, quantité et à moindre coût devra être une priorité. L'identification de nouvelles ressources en eau potable en favorisant le gravitaire et de l'augmentation des stockages en eau doit être explorée.

La réutilisation des eaux des stations d'épuration doit aussi être étudiée.

Par exemple, des projets sont à réfléchir notamment autour de la création d'un site de veille écologique et d'enseignement de la biologie marine et des eaux humides qui hébergera la commission GEMAPI élargie aux communautés des communes voisines.

B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous

Actions (projets & études) réalisées ou en cours

- Élaboration d'un DOCument d'Objectifs Agricoles et Sylvicole (DOCOBAS) de 2017 à 2019.
- Lauréat de l'Appel à Projet « Projet Alimentaire Territorial » en 2019, la démarche a été lancée en janvier 2020 et s'organise autour de deux dynamiques :
 - Un PAT village « La reconquête de l'espace par l'activité humaine » : réappropriation de l'espace villageois dans une logique de prévention incendie des zones habitées et en valorisant une diversité d'usages nourriciers ;
 - Un PAT plaine « Produire local et sain pour nourrir nos enfants » : tendre vers une autonomie alimentaire en favorisant une production agricole s'appuyant sur de nouveaux modes de culture moins consommateurs de ressources (eau, intrants, régénération des sols, etc.).

1. Animation, sensibilisation et communication

- Animation globale de la démarche du PAT : comité de suivi, lien avec les prestataires, interface avec les élus ;
- Organisation de temps de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition agricole et alimentaire (élus, agents cantiniens de la collectivité, mais également aux agriculteurs ou autres professionnels) ;
- Aider et accompagner la transformation du monde agricole en favorisant localement l'apprentissage, de nouveaux savoirs et savoir-faire issus de l'agroécologie et l'agriculture de conservation voir régénération des sols. Toutes ces techniques seront adaptées au terroir c'est-à-dire aux spécificités locales.

2. Aménagements durables

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAT « village »

- continuer l'accompagnement des communes de l'intérieur avec la mobilisation foncière par les communes de parcelles à l'abandon en partenariat avec le GIRTEC ;
- soutenir, par une ingénierie de projet (formalisation et recherche de financement) la mise en œuvre autour des villages, les projets identifiés pour la mise en production de ces surfaces : jardins partagés, vergers familiaux, régie communale, espace test agricole, installation agriculteur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAT « plaine »

- L'étude réalisée par Ver de Terre production sur la valorisation en productions agro-écologiques des 28 hectares communaux identifiées a permis la **définition de la stratégie d'implantation des activités agricoles** et de plantation sur les 4 parcelles **en fonction des besoins des collectivités impliquées et plus largement du territoire, avec la définition et chiffrage des besoins pour la mise en production des parcelles** et la valorisation des produits ;
- 1^{er}semestre 2022 : lancement de l'AMI pour le choix des agriculteurs et en parallèle lancement des travaux de préparation des parcelles par les communes (plan de financement fond montagne / DRAAF avec le plan de relance) ;
- Phase 3 :
 - Accompagnement des agriculteurs / parcours à concevoir avec les organismes compétents (Civam bio, Chambre d'agriculture, CPS, lycée agricole de Borgo, point info installation, Odarc, etc.) ;
 - Accompagnement des acteurs de la restauration collective.

3. Réflexion prospective

Labelliser le PAT niveau 2 auprès de la DRAAF.

Accompagnement à approfondir **les freins à l'approvisionnement de la restauration collective.**

2. Favoriser un développement écotouristique du territoire

Actions (projets & études) réalisées ou en cours

- En cohérence avec la politique de développement durable menée sur le territoire, la Corse Orientale a choisi comme priorité pour le programme Leader 2014-2020 de structurer une offre d'écotourisme. Ce modèle de développement nous a paru être une réponse innovante aux problématiques rencontrées par le territoire. En six ans, le programme « Développer et structurer une offre d'écotourisme en Corse Orientale » a construit un réseau dynamique et engagé de 52 professionnels avec une charte de 8 engagements, une offre vaste et variée avec près d'une cinquantaine de membres adhérents et un accompagnement et des outils pour encourager les adhérents ;
- Depuis février 2021, l'Ademe nous accompagne pour 3 ans dans le développement de cette démarche avec le financement d'une chargée de mission dédiée à l'Ecotourisme.

1. Animation, sensibilisation et communication

- **Développer et animer le réseau Ecotourisme**

- Intégrer des nouveaux membres : évaluation de l'éligibilité, conseils techniques ;
- Animer le réseau avec l'organisation de journées de rencontre et d'ateliers thématiques.

- **Accompagner les professionnels engagés dans leur démarche**

- Proposer des conseils et alternatives pour améliorer leurs pratiques environnementales ;
- Concevoir et diffuser des outils communs aux membres selon les besoins identifiés durant les 3ans (fiches écogestes, etc.) ;
- Mettre en place des services mutualisés selon les besoins identifiés comme par exemple des achats mutualisés ;
- Faire une évaluation annuelle des membres ;
- Participer à des réunions d'information, séminaires et formations professionnelles.

- **Renforcer les engagements dans l'écotourisme**

- Faire évoluer la charte en imposant des conditions d'adhésion pour intégrer le réseau Ecotourisme ;
- Accompagner les futurs signataires de la charte à répondre à l'ensemble des critères suite à la première évaluation ;
- Inciter les acteurs à une labellisation « ecolabel », coordonner leur demande avec les organismes compétents.

- **Valoriser le réseau Ecotourisme, ses membres et l'offre proposée (destination Ecotourisme)**

- Développer les partenariats avec magazines spécialisés et blogueurs/influenceurs ;
- Produire des contenus autour de l'offre écotourisme : « éco-séjours » diversifiés, articles thématiques sur le sujet de l'écotourisme sur les réseaux sociaux ;
- Mettre à jour le site internet (actualités du site, nouveaux arrivants, nouvelles photos etc.) et optimiser le référencement.

2. Aménagements durables

De nombreux financements permettent aujourd’hui de soutenir un tourisme durable sur le territoire et d’accompagner un changement de pratiques (Leader, Ademe, ATC, etc.). Il est important de faire le lien avec les acteurs pour les aider à s’y retrouver et faciliter une mobilisation de ces soutiens financiers et techniques.

Le programme Leader, suite à la période de transition négociée au niveau européen 2020-2023, va continuer à soutenir financement les projets qui répondent aux axes suivants :

- Développer les aménagements et outils de découverte des espaces naturels ;
- Favoriser la rencontre entre les artisans/producteurs et les visiteurs ;
- Bâtir une offre d’écohébergements dans l’intérieur ;
- Communiquer et promouvoir l’offre Ecotourisme .

Dans ce cadre, des prestations d’architecte et de paysagiste sont mobilisées par le territoire pour accompagner les porteurs de projet.

3. Réflexion prospective

- Réfléchir à un outil d’autodiagnostic de la charte d’engagement Ecotourisme afin de positionner le professionnel comme « acteur » de sa propre évaluation annuelle ;
- Mener une réflexion sur les habitats légers en camping et villages vacances éco-conçus : utilisation des matériaux écologiques et/ou biosourcés, conception d’un habitat autonome énergétiquement, intégration paysagère et architecturale / partenariat à envisager avec un consortium d’entreprises locales ;
- Mener une réflexion sur l’adaptation au changement climatique des structures touristiques du littoral dans un contexte d’évolution du trait de côte.

3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé

Actions (projets & études) réalisées ou en cours

- Dans la perspective d’améliorer la qualité de vie sur son territoire, la Communauté de Communes Fium’Orbu Castellu s’est inscrite dans une dynamique visant à l’accès pour tous à la culture, avec notamment la création et la gestion d’une école des arts et d’une salle de spectacles sur son territoire, dans une logique de développement durable. Elle milite également depuis plusieurs années pour la création d’un hôpital public local. Elle a modifié ses intérêts communautaires le 30 mars dernier pour intégrer le portage d’un Contrat Local de Santé.
- L’Ecole des Arts s’inscrit dans un esprit de démocratisation de la culture.
Elle sera située sur la commune de Prunelli-di-Fiumorbu à proximité directe de la cité

scolaire et du collège et lycée de la plaine. Les élèves pourront se l'approprier pour s'y réunir et également pratiquer en dehors de l'enceinte scolaire. Elle sera utilisée également par les différentes associations culturelles par toutes les tranches d'âge de la population. Cette École des Arts sera un outil de développement culturel accessible à tous et intégré à l'environnement.

- **La Salle de spectacles** d'une jauge de 310 places sera construite sur la commune de Ghisonaccia en cœur de ville. L'enjeu majeur et innovant du projet est d'offrir à la fois des spectacles à l'intérieur de la salle et à l'extérieur, grâce à l'implantation de la scène et son dispositif réversible.
- **La création d'un hôpital de proximité en Plaine Orientale** est une priorité politique du territoire.

En effet, le territoire de la Plaine Orientale répond parfaitement aux critères et à toutes les spécificités pointées par les instructions ministérielles s'agissant de la fragilité d'un territoire.

- La part de la population âgée de plus de 75 ans doit être supérieure à la moyenne nationale, soit 9%.
- La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté doit être supérieure à la moyenne nationale, soit 14,3 %.
- La ruralité (densité de population inférieure au seuil de 150 personnes par KM2).
- La part des médecins généralistes pour 100 000 habitants, doit être inférieure à la moyenne nationale qui est de 99 praticiens pour 100 000 habitants (hts).

1. Animation, sensibilisation et communication

- Les deux projets culturels, ont été co-construits avec les acteurs associatifs du territoire, la commission culture, ainsi qu'avec les financeurs (CDC et DRAC), à l'aide de tenue régulières de COPIL et de la prise en compte des besoins de chacun dans les cahiers des charges de travaux.
- La commission santé travaille en partenariat avec l'ARS et l'hôpital de Bastia ainsi qu'un consultant spécialisé pour monter le dossier de demande de création d'un HP. Un courrier en ce sens a également été envoyé au 1^{er} Ministre en date du 7 octobre 2020. Il est important de définir des mesures de décentralisation et d'innovation dans la cadre d'une réelle cohésion sociale.

2. Aménagements durables

- **L'Ecole des Arts** s'inscrit dans une logique de développement durable.
 - Adaptation du bâtiment au site et au climat : démarche durable par l'utilisation de solutions techniques robustes, pérennes dans le temps et faciles d'entretien. La conception du bâtiment est bioclimatique, afin de diminuer les besoins et de profiter

- des apports gratuits que ce soit le soleil, la géothermie ou la chaleur émise par les personnes. Des procédés architecturaux et paysagers viendront limiter l'utilisation d'énergie telle que la ventilation et le rafraîchissement naturel permis par le patio et les protections solaires adaptées suivant l'orientation.
- Utilisation du béton de terre stabilisée et compressée : Les diverses façades du bâtiment seront en béton de terre de type pisé muni de renforts structurels.
- La Salle de spectacles se veut également exemplaire en matière environnementale et notamment de consommation d'énergie :
- La matérialité de la façade est composée de liège en panneaux, produit local et bio sourcé et d'un bardage en aluminium satiné et réfléchissant. Le liège expansé est produit localement, et est un excellent isolant thermique, avec une forte inertie et une durée de vie supérieur aux enduits. C'est aussi l'occasion pour le maître d'ouvrage, les organismes de contrôle et les entreprises de construction, de s'engager dans une démarche innovante à base d'un produit local et bio-sourcé.
 - Le principe retenu pour le traitement thermique du projet à partir d'une énergie renouvelable est la géothermie, l'eau chaude sanitaire sera produite par récupération thermodynamique sur la pompe à chaleur qui sera équipé d'un désurchauffeur assurant une production d'eau à un coût annuel très bas, et même gratuit en été lors de la production d'eau glacée pour un rendement énergétique optimum.
 - Afin d'atteindre le niveau BePos un champ de capteurs photovoltaïque de 35 m² sera prévu.
- La construction de l'Hôpital de proximité ne relèvera pas des compétences communautaires bien que le territoire devra y être associé.

3. Réflexion prospective

- La création d'un musée numérique à l'intérieur de la médiathèque attenante à l'École des Arts, en collaboration avec de grands musées nationaux, le développement de la culture numérique ;
- Concernant la salle de spectacles, la création d'une programmation inclusive et ajoutant les critères environnementaux aux cahiers des charges ;
- Une réflexion doit être menée sur la réhabilitation les bâtiments pour le thermalisme dans l'optique de soins médicaux de qualité, mais aussi dans les soins du bien être en les couplant à la thalassothérapie et à la balnéothérapie.

4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation

Pour l'instant, une stratégie communautaire sur ce sujet n'est pas définie précisément. Il s'agira dans le cadre du CRTE de mener une réflexion approfondie sur les besoins en infrastructures, outils, accompagnement sur le territoire pour favoriser la création de valeur ajoutée, l'innovation et l'emploi local : maison des artisans, pépinière d'entreprise, tiers lieu, etc.

Il s'agira par exemple de favoriser l'ouverture culturelle, économique et professionnalisant de la façade maritime à la population participant à la relance économique (nouveaux carburants, algoculture, etc.), de développer des espaces de coworking dans les villages de l'intérieur, etc.

5. Renforcer l'accompagnement éducatif

Pour l'instant, une stratégie communautaire sur ce sujet est en cours d'élaboration. Il s'agira dans le cadre du CRTE de mener une réflexion approfondie sur les besoins en infrastructures, outils, accompagnement sur le territoire.

Par exemple il s'agira de :

- Créer dans notre ruralité particulière et isolée un Territoire Éducatif profitant de notre environnement encore riche en biodiversité ;
- Remettre à niveau nos installations scolaires insalubres et désuètes ;

Orientations	maitrise d'ouvrage	Numéro de la fiche action	Intitulé des projets			Coût prévisionnel	Financement acté/envisagé	Demande de financement prévue sur 2022	Echéances		Indicateurs
			animation, sensibilisation et communication	aménagements durables	réflexion prospective				2 ans	5 ans	
favoriser une mobilité bas carbone et inclusive	Comcom	1	cartes dynamiques grand public			13 600 €	plan de relance numérique (piloté par le programme AVELO (validé) + Ademe (en cours))	X	X		Nombre de stationnement nombre de boucles cyclotouristiques créées nombre de sentiers mis en valeur
		2	Service de location longue durée de VAE			100 000 €	Programme AVELO (validé) + Ademe (en cours)		X		
		3		maillage stationnement vélo		122 400 €	Programme CEE	X	X		
				Signalétique boucles touristiques		10 000 €	ATC / DETR		X		
				lancement maîtrise d'œuvre phase AVP sur tracé spassi Verde		A chiffrer	AUE/DETR		X	X	
		4		création d'un sentier du patrimoine : boucle de Prunelli		chiffrage à affiner par maitrise d'oeuvre CdC	CDC/OEC (demande déposée)	X			
		5		Création de sentiers thématiques : étape 1 / ouverture de tronçons fermés pour permettre inscription PTIPR et affichage chiffrage		chiffrage en cours	ATC/DETR	X		X	
				Création de sentiers thématiques : étape 2 / ouverture et aménagement des sentiers		2,5 M€	ATC / Feder / avenir montagne				
		6			Plan mobilité (y intégrer la recherche d'une solution de transport bas carbone alant de Solenzara à Aléria)	50 000 €	AUE/DETR	X	X		
				Véhicules de collectes fonctionnant à l'hydrogène							
Améliorer la résilience énergétique du territoire	comcom	7			Etude pré-opérationnelle pour définir la prochaine ORT / OPAH-RU	100 000 €	Anah / CdC / Banque des Territoires / CCFC		X		montant des travaux de rénovation énergétique réalisés nombre de logements rénovés
		8	Animation et pilotage de l'OPAH-RU			chiffrage en cours	Anah / CdC / CCFC	X	X	X	
		9		Aide aux investissements dans le cadre de l'OPAH-RU		chiffrage en cours	Anah / CdC / CCFC	X	X	X	
		10	Création d'un poste Chef de projet ORT / OPAH-RU			chiffrage en cours	Anah / Banque des Territoires / CCFC	X	X		
		11			Evaluer le potentiel en énergie renouvelable et en projet d'énergies citoyennes (préfiguration COT Energie) - volonté d'améliorer l'autonomie énergétique de la comcom par la production et le stockage, y inclure une réflexion sur les éoliennes en mer, les Centrales à biomasses et piles à hydrogène et recherche des partenariats s'impliquant sur le territoire EDF HDF RUBIS ALBIOAMA MCPHY...	chiffrage en cours	Ademe (70%) / DETR (10%)	X	X		
		12	mise en place de module de formation sur la construction en matériaux biosourcés dans le cadre d'un projet de coopération inter-gal corses			30 000 €	Coopération inter-gal / Programme Leader / 100%	X	X		
Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire	Comcom	13			Etude préliminaire à l'investissement d'une plate-forme de compostage	25 000 €	ADEME/OEC (70%)	X	X		Quantité de DMA (comparaison des quantités avant et après) pour la partie réemploi Réduction des OM en faveur de la collecte des biodéchets (suivi des tonnages et comparaison)
			Animation/formation au compostage partagé	Installation de 10 composteurs partagés		15 000 €	ADEME/OEC (60%)		X		
		14	Animation/formation au compostage domestique	Distribution de 400 composteurs individuels en BOIS		40 000 €	ADEME/OEC (60%)		X		
				Optimisation de la collecte		chiffrage en cours	ADEME/OEC (60%)		X		
				Mise en place d'une collecte en P-à-P des biodéchets, carton et verre (professionnels)		chiffrage en cours	ADEME/OEC (60%)		X		
				Mise en place d'une collecte en P-à-P des déchets dans le cadre de la mise en place de tarification incitative (habitants)		chiffrage en cours	ADEME/OEC (60%)		X		
		15		acquisition de matériel pour optimiser le tri : un broyeur à déchets verts (150k€) + 14 bennes et plateau de transport (67k€) + armoires déchets dangereux spécifiques (28k€)		245 000 €	ADEME/OEC (60 %) + CdC (20%) + demandes déposées pour les 3		X		
			Broyage des déchets verts sur les communes / 1 ETP dédié			chiffrage en cours			X		
		16		Création des VRD pour l'atelier Economie circulaire		150000€ (à préciser)			X		
		17		Construction de la ressourcerie		1 500 000 €	ADEME/OEC (60 %) / DETR (20%)	X	X (démarrage)	X	
Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation	Comcom			Nouvelle déchetterie		Chiffrage en cours	ADEME/OEC (60 %), CdC (20%)			X	
			Campagne de sensibilisation via une déchetterie mobile	Achat de matériel adéquat		50 000 €				X	
				achat du centre technique d'Agnatellu		chiffrage en cours	CdC (70%) / DETR (10%)	X	X		
					Mise en place de la Taxe incitative	1,3 M€ dont 640k€ d'investissements et 260k€ actions de lancement (com, enquête, retrait bac) / mise en place sur 4 ans - TOM déuite	Ademe, OEC, CdC, Detr			X	
					Mise en place de la Redevance spéciale pour les professionnels	1,8M€ sur les 4 ans (investissement et fonctionnement - Redevance déuite)	Ademe, OEC, CdC, Detr		X		
Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des forêts	Comcom	18	Animation d'une politique de prévention incendie des zones habitées de montagne / 1 ETP sur 3 ans + com + étude complémentaire			240 000 €	FNADT		X	X	
		maitrise d'ouvrage à définir		Création des interfaces		chiffrage à définir			X		
Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau	Comcom				convention avec la CdC pour une évaluation précise des priorités suite à l'intégration de la compétence GEMAPI	partenariat	convention CDC		X	X	
	Comcom (pour la vision d'ensemble - chaque commune pour les investissements)				Définir une stratégie d'ensemble avec un inventaire détaillé des besoins sur les problématiques d'assainissement dans un objectif d'un territoire "propre" + faisabilité technique sur la réutilisation des eaux d'assainissement	à chiffrer				X	
	comcom				Lancement d'un Plan Territorial de Gestion de l'Eau (potable et irrigation)	à chiffrer	CDC, Agence de l'Eau			X	